

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 086/2019

OBJET : CULTURE : demande de subvention pour les animations culturelles de la commune

L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de novembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Christine DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Eddie DEGIOVANNI / Guy GRANIER / Véronique PINAI / Xavier JARJANETTE /

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Catherine DINI / Jérémy GIBELLIN à Serge DIGANI / Jean-Luc CAMBRA à Robert NARDELLI / Taoufick FATFOUTA à Romain BIANCHI.

ABSENT : Delphine BOLLARO / Marc LEROY / Régine RODRIGUEZ / Sonia CHAKROUNI / Mélanie MORINI / Jean-Yves LESSATINI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission de la culture,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire indique au Conseil que le développement de l'activité culturelle municipale conduit les services communaux à solliciter des financements pour les diverses manifestations organisées, auprès du Département.

Il indique que le coût total estimé de ces manifestations en 2020 se monte à QUARENTE CINQ MILLE QUATRE CENT EUROS (45 400,00 €) TTC.

Le Maire confirme que, la commune ne pouvant pas faire face seule à cette dépense, il convient de solliciter le concours financier de la µRégion et du Département.

Il est proposé à cet effet le plan de financement suivant :

Conseil départemental	12 000,00 €
Part Commune	33 400,00 €
TOTAL	45 400 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

AR PREFECTURE

006-210600540-20191113-0862019-DE

Regu le 18/11/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise Monsieur Robert NARDELLI, son Maire en exercice, à solliciter la participation financière de la Région et du Département, pour les manifestations culturelles prévues à Drap en 2020 et approuve le plan de financement proposé ci-dessous :

Programmation 2020

Date		Montant des prestations TTC
Février	Exposition Centre Culturel : Exposition au centre culturel de l'artiste "Gérard Alto"	2500,00 €
Mai	Exposition Drap 'Art : Rencontre et exposition des artistes de la région. Exposition et participation des écoles à ce 2 ème grand rendez-vous	4400,00 €
Novembre	3ème festival d'halloween: Exposition et Visite de la maison hantée.	7 000,00 €
Octobre	Café littéraire : "Impératrices, artistes et cocottes" Les femmes sur la Riviera à la Belle Époque - Auteurs: Martine Gasquet	1 000,00 €
Novembre	Café littéraire: "Freight dogs" les forçats du fret - Auteurs: Bernard Deloupy et Guillaume Pouderoux	1 000,00 €
décembre	Noël : Contes pour enfants sur le thème de Noël + goûter pour les enfants dans les médiathèques	1 500,00 €
	TOTAL	17 400,00 €

Budget prévisionnel manifestations culturelles 2020

DEPENSES		RECETTES	
Réception	1 800 €		
Communication	2 000 €	Subventions Conseil Départemental	12 000 €
Frais administratifs	800 €	Participation Communale	33 400 €
location	2 400 €		
Rémunération des personnels	15 000 €		
Charges sociales	6 000 €		
Prestations	17 400 €		
TOTAL	45 400 €	TOTAL	45 400 €

En conséquence, **il est décidé** en Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux demandes de subventions auprès de la Région et du Département concernant la programmation relative à l'année 2020.

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 17

Votants : 21

Absents : 06

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRA CERTIFIER CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/11/2019

Et publication en mairie le : 18/11/2019